AVIS D'AFFICHAGE DES LISTES ÉLECTORALES (CST)

Elections 2026 : Comité Social Territorial (CST) Commun

Communauté de Communes et CIAS des Deux Rives, Commune de Valence d'Agen
placé auprès de la Communauté de Communes des Deux Rives

SCRUTIN DU 10 DÉCEMBRE 2026

LISTE DES ÉLECTEURS

Madame, Monsieur,

La date des élections pour le renouvellement des représentants du personnel au Comité Social Territorial Commun a été fixée **au 10 Décembre 2026** avec un seul tour de scrutin.

A cet effet **la liste des électeurs est affichée :**

- **au siège** social de la Communauté de Communes des Deux Rives (salle de reprographie au 1er étage) et du CIAS (salle de reprographie Rez de chaussée) au 2, rue du Général Vidalot à Valence d'Agen,
- **au siège** social de la Mairie de Valence d'Agen, 25 rue de la République – 82400 Valence d'Agen (salle de reprographie).

- **et consultable au service des Ressources Humaines de la CC2R** – au Siège, 2, rue du général Vidalot - Valence d'Agen - du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00. (contacts : faustine.falc@cc-deuxrives.fr ou valerie.gourmanel@cc-deuxrives.fr)

- **et consultable sur le site internet de la Communauté de Communes des Deux Rives**
https://www.cc-deuxrives.fr

Toute contestation quant à ces listes doit être adressée à :

Monsieur le Président de la Communauté de Communes des Deux Rives et du CIAS, 2 rue du Général Vidalot-82400 Valence d'Agen

Jusqu'au mercredi 21 octobre 2026 à 17 heures, délai de rigueur.

Fait à Valence d'Agen, le 5 octobre 2026

Le Président de la Communauté de Communes des Deux Rives,

Jean Michel BAYLET.